

N<sup>o</sup>  
des  
reponses  
repondu.

# Prédictions

N<sup>o</sup>  
des  
reponses reçues

91.

la préférence donnée à ce prie n'est due qu'à son rapport exact avec les nouvelles mesures francaises que nous serons assurément obligés d'adopter, à l'origine de mettre de l'uniformité dans les opérations des ponts et chaussées.

En établissant les pionniers vous en ferez dresser un tableau, dans lequel ils seront portés par N<sup>o</sup>, avec leurs noms de baptême et de famille, celui du lieu de leur domicile, de l'endroit de la route confié à leur soins et la quantité de toises qu'il contiendra. Dès que ce tableau sera fini vous voudrez bien m'en adresser une copie.

L'économie à laquelle les circonstances nous forcent ne nous permet pour le moment de mettre des pionniers que sur les routes de première et seconde classe; c'est à quoi vous voudrez bien, cit. ad: vous conformer.

Schaffhouse, 795. A l'instar national même que le N<sup>o</sup> 766.

1016.

Du 30<sup>e</sup> Decembre:

Sinthal, 796. Chambre Administrative à Glarus.

1082.

Je ne pourrai comprendre pour quoi vous me faites attendre aussi longtemps la classification de vos routes? La nouvelle organisation des ponts et chaussées devant être immédiatement introduite, Je me vois obligé de vous adresser ci-joint un tableau de classification pour que vous puissiez de le faire remplir de suite: Je vous invite donc.

1<sup>e</sup>. à ne rien changer à la classification du présent modèle 2<sup>e</sup>. à remplir les deux colonnes du milieu en ajoutant les noms qui manquent pour savoir avec la dernière précision où commencent et finissent les routes et connaitre tous les lieux où elles passent neuf plus ils que des hameaux. 3<sup>e</sup>. à mettre dans la quatrième colonne les observations instructives qui peuvent connaître l'état des chemins 4<sup>e</sup>. vous finirez la troisième classe en y ajoutant les chemins qui sont au dessus de Glarus et qui peuvent être considérés comme grandes routes. là où ils finiront d'être grands chemins commenceront ceux que vous porterez dans la quatrième classe avec tout ceux de cette espèce où il peut passer des chars.

5<sup>e</sup>. vous continuerez ce tableau, toujours en quatre colonnes, en faisant une cinquième classe de tous les chemins qui ne sont propres qu'aux bœufs de soumme, et enfin une sixième classe de tous ceux qui ne servent qu'aux gens de prie; Dès que ce travail sera fait vous m'en enverrez une copie.

Le brig<sup>g</sup> vous transmettra immédiatement les instructions de l'inspecteur des ponts et chaussées, alles les pionniers et des sous-préfets. Vous devrez le faire parvenir à ces derniers le plus tôt possible, parce que le préfet est chargé de leur notifier qu'ils sont en fonctions dans plusieurs

Bonne  
D  
Belin  
E  
fris  
F  
Lemon  
G

A  
A  
B  
B  
B  
B  
B  
F  
L  
L  
L  
L  
L  
L  
L  
L  
L  
S  
S  
S

H.  
repondre. Cantons H.

## Expeditions

les deux districts respectifs en vertu de l'arrêté du 22<sup>e</sup> Octobre dernier  
et conformément à mes susdites instructions.

Je vous adresserai bientôt une quarantaine d'exemplaires de  
l'ouvrage du cit: Guisan pour en faire l'usage suivant dans les instructions  
et afin que vous puissiez établir les pionniers selon l'arrêté du 22<sup>e</sup>  
Octobre je vous enverrai aussi un étalon où modèle du pif de Zurich.  
Je dois vous prévenir, cit: ad: que la pruissance donnée à ce pif n'est  
que celle dont votre rapport étoit avec les nouvelles mesures françaises,  
que nous serons apparemment obligés d'adopter, est à l'urgence de  
mettre de l'uniformité dans les opérations des ponts et chaussées.

En établissant les pionniers où enfin dresser un tableau dans  
lequel ils seront portés par H. avec leurs noms de baptême et de  
famille, celui du lieu de leur domicile; de l'endroit de la route  
confié à leurs soins et le nombre de toises qu'il contiendra. Dès  
qu'il sera fini vous m'en adresserez immédiatement une copie.

Une économie à laquelle les circonstances nous forcent nous  
ne pouvons pour le moment établir des pionniers que sur les routes  
de seconde classe; cest à quoi vous vous voudrez bien, cit: ad: vous  
conformer.

Du 30. Decembre:

839. Sinth. 797. Au trésor national même que le H. 766.

919. Thuryoüe. 798. De la chambre administrative de Fribourg.

En réponse à votre Du 28<sup>e</sup> courant sur le chemin de Mulhouse par  
Winfelden contre Arbon qui a été mis dans la quatrième classe;  
je vous dirais, de l'ancien dans la 3<sup>e</sup> classe, en suivant la manière  
dont on s'est servi dans le modèle ci-joint, qui servira aussi pour  
clasher toutes les autres routes; dans les deux colonnes du milieu  
vous ajouterez les endroits qui manquent, ce qui est nécessaire,  
pour connaître d'une manière très précise chaque route, la 4<sup>e</sup>  
colonne contiendra les observations instructions de l'état où ils  
se trouvent.

Vous voudrez bien, cit: ad: faire faire la classification des  
routes de votre canton, que vous passiez prolonger jusqu'à la  
quatrième classe, suivant la manière précitée, et m'en transmettre  
de suite une copie.

Du 31. Decembre:

954. Soleure. 799. De la chambre administrative à Soleure.

Vous pourrez faire prendre à l'arsenal, la poudre que vous m'avez  
demandé par votre lettre Du 9 courant pour la faire remettre à la  
commune de Woerschnau; l'Instituteur ayant ordre de vous  
en faire livrer 60 livres.